



## Formation en CONFORMITÉ DOUANIÈRE

Le contexte de la mondialisation des marchés nous porte à croire qu'exporter est un processus simple. Au contraire, faire entrer des marchandises en pays étranger n'est pas un droit mais bien un privilège qui requiert de se plier aux exigences et contraintes du pays. Aucun n'y échappe. Le processus douanier ne peut être réduit qu'au simple transport de marchandises. Différents aspects administratifs et légaux sont à considérer et lorsque ceux-ci sont pris à la légère, il peut en résulter de lourdes conséquences.

Afin de vous permettre d'avoir en main tous les outils nécessaires, le Groupe Export agroalimentaire en collaboration avec Formation en Douanes Louise Chevanelle inc. vous offre un programme de conformité douanière spécifiquement adapté à l'agroalimentaire.

Cette formation a pour objectif de :

- Fournir aux participants une connaissance approfondie du processus douanier pour l'importation et l'exportation des marchandises;
- Connaître l'ensemble des documents douaniers utilisés au commerce d'import/export;
- Permettre aux participants de mettre en place un dispositif de conformité douanière au sein de leur entreprise, au fur et à mesure des connaissances acquises et des travaux pratiques;
- Réaliser l'ampleur des responsabilités qui incombent à un exportateur canadien et un importateur non-résident aux États-Unis;
- Fournir un « coaching » personnalisé à chaque entreprise pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Notre formatrice, madame Labrosse, travaille depuis plus de vingt ans dans le domaine des douanes. Elle détient un certificat de spécialiste certifiée des douanes émis par la Société Canadienne des Courtiers en Douane. Depuis 2006, elle se spécialise dans la formation des entreprises du secteur de l'agroalimentaire.

**Faites vite, inscrivez-vous avant le 15 mars 2010.**

**Formation limitée à 8 entreprises seulement.**

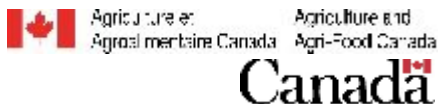
Cette formation se tiendra de 13h00 à 17h00

les 13, 27 avril - 4, 11, 18 mai - 1, 8 juin

au 668, Montée Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville

28 heures de formation, admissible à la loi du 1% - formateur reconnu par Emploi Québec

Merci à nos partenaires :



# Formulaire de participation



Groupe Export agroalimentaire  
Agri-Food Export Group  
QUÉBEC-CANADA

## Formation en conformité douanière

Nom(s) du 1<sup>er</sup> participant : \_\_\_\_\_  
Nom (s) du 2<sup>e</sup> participant : \_\_\_\_\_  
Entreprise : \_\_\_\_\_  
Produits : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Site internet : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### Frais de participation :

#### Pour participer à cette activité vous devez être membre.

- ajouter la cotisation annuelle au tarif de l'activité : = 761,91\$  
 1 800,00\$ + 90,00\$ TPS + 141,75\$ TVQ 1<sup>er</sup> participant : = 2031,75\$  
 900,00\$ + 45,00\$ TPS + 70,88\$ TVQ 2<sup>e</sup> participant : = 1015,88\$

Carte de crédit :    MASTER CARD  VISA  AMERICAN EXPRESS

Numéro de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_ Signature du titulaire: \_\_\_\_\_

Une facture et un reçu de transaction vous seront envoyés pour fins de comptabilité dès que les frais de participation auront été acquittés.

Chèque ci-joint Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du Groupe Export agroalimentaire.

Veuillez nous facturer Membres en règle seulement. La facture sera payable sur réception.

**Le formulaire d'inscription ainsi que le paiement complet doivent être reçus avant le 1<sup>er</sup> avril 2010. Toute annulation avant cette date entraînera des frais équivalents à 25% du coût de l'activité. Aucun remboursement ne sera accordé après le 1<sup>er</sup> avril 2010.**

**Veuillez retourner ce formulaire par télécopieur au (450) 461-6255 à l'attention de Roxane Buron avant le 15 mars 2009 ou le plus tôt possible pour nous permettre d'adapter le programme à vos produits.**

